

**Extrait du Procès-Verbal
de la réunion du Bureau du
Conseil d'Administration**

Du 13 octobre 2025

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le lundi 13 octobre 2025 à 16H25 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : M. OSMOND, Mme DEVALLÉE, Conseillers Départementaux,
Mme DUPONT, M. PAUL, Administrateurs

Assistés de : Mme BOUMARAF, Directrice Générale par intérim
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Étaient absentes : Mme DRAPEAU qui avait donné pouvoir à Madame ARNAULT
Mme CHAIGNEAU

X

X

X

I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

1. OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

A. Réalisation opérations

a. ROUZIERS-DE-TOURAINE « Le Grand Chemin » - Avenant n° 1 et solde du Projet Urbain Partenarial

Madame la Présidente expose :

Présentation de l'opération

Par délibération en date du 21 novembre 2016, les membres du Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT ont autorisé le lancement de l'opération d'aménagement « Le Grand Chemin » sur la commune de ROUZIERS-DE-TOURAINE.

L'opération a permis de créer 19 terrains à bâtir et 8 logements locatifs sociaux.

Dans le cadre de cette opération d'aménagement, une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) a été signée le 17 avril 2018, entre la commune de ROUZIERS-DE-TOURAINE, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINE CHOISILLES – PAYS DE RACAN (devenue depuis COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINE-RACAN) et VAL TOURAINE HABITAT pour la réalisation des équipements communs nécessaires. Il est convenu que VAL TOURAINE HABITAT participera au financement de la desserte viaire et des extensions de réseaux, à hauteur de 66 % des travaux réalisés par les collectivités, avec un montant maximal de 62 500 € HT.

L'opération d'aménagement « Le Grand Chemin » est terminée. Les équipements publics prévus au PUP ont été réalisés. Il convient de solder le PUP.

.../...

Objet de la délibération

La présente délibération a pour objet la signature d'un avenant n° 1 à la convention PUP, en vue d'arrêter le montant définitif de la participation de VAL TOURAINE HABITAT et la répartition de celle-ci entre la commune de ROUZIERS-DE-TOURAINE et la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÄTINE-RACAN.

La commune de ROUZIERS-DE-TOURAINE a indiqué avoir participé à l'extension du réseau d'électricité réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electrification d'INDRE-ET-LOIRE (SIEIL). Cette dépense initialement non chiffrée était inscrite dans la convention PUP et doit être prise en compte par cet avenant.

Le décompte de la participation définitive de VAL TOURAINE HABITAT est détaillé ci-après.

Avenant n° 1 du PUP

Au vu des relevés de dépenses transmis par la commune de ROUZIERS-DE-TOURAINE (d'un montant de 50 310,35 € HT) et par la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÄTINE-RACAN (d'un montant de 40 745,21 € HT) il est établi que le coût définitif pour la réalisation des équipements communs s'établit à 91 055,56 € HT.

En conséquence, la participation définitive de VAL TOURAINE HABITAT au financement des équipements communs est de 60 096,67 € HT selon la répartition suivante :

	COMMUNE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PARTICIPATION DE VAL TOURAINE HABITAT € HT		
Dépense de la collectivité € HT	50 310,35	40 745,21
Pourcentage de participation	66%	66%
Montant de la participation € HT de VAL TOURAINE HABITAT	33 204,83	26 891,84
TOTAL de la participation de VAL TOURAINE HABITAT aux équipements publics HT		60 096,67

La commune de ROUZIERS-DE-TOURAINE ayant perçu un acompte de 27 561,60 € HT en 2020, elle recevra la somme de 5 643,23 € HT pour solde du PUP.

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÄTINE-RACAN n'a pas reçu d'acompte, elle recevra la somme de 26 891,84 € HT pour solde du PUP.

À ces fins, la commune de ROUZIERS-DE-TOURAINE et la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÄTINE-RACAN devront présenter un titre de recette.

Le Conseil Communautaire de GÄTINE-RACAN et la commune de ROUZIERS-DE-TOURAINE ont délibérés respectivement les 04 juin 2025 et le 11 septembre 2025 en ce sens.

.../...

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'Administration à l'unanimité des présents ou représentés, autorisent la Directrice Générale par intérim, à :

- Signer l'avenant à la convention de PUP ;
- Verser les sommes définitivement arrêtées et solder le PUP, respectivement à la commune de ROUZIERS-DE-TOURAINE et à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINE-RACAN, dès réception des titres de recette ;
- Et plus généralement, à établir et signer toutes pièces, conventions, contrats nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

**Extrait du Procès-Verbal
de la réunion du Bureau du
Conseil d'Administration**

Du 13 octobre 2025

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAIN HABITAT s'est réuni le lundi 13 octobre 2025 à 16H25 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAIN HABITAT.

Étaient présents : M. OSMOND, Mme DEVALLÉE, Conseillers Départementaux,
Mme DUPONT, M. PAUL, Administrateurs

Assistés de : Mme BOUMARAF, Directrice Générale par intérim
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Étaient absentes : Mme DRAPEAU qui avait donné pouvoir à Madame ARNAULT
Mme CHAIGNEAU

X

X

X

I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

1. OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

B. Clôtures administratives et financières

a. NEUILLET-PONT-PIERRE « Le Clos du Haras » - Avenant n° 4 et clôture de l'opération d'aménagement

Madame la Présidente expose :

Présentation de l'opération

Par traité de concession signé le 19 mars 2014, la commune de NEUILLET-PONT-PIERRE a confié à VAL TOURAIN HABITAT l'aménagement du secteur « Le Clos du Haras ». Classé en zone UAh, le secteur à aménager représente 12 038 m². Le projet d'aménagement a consisté en la production de 11 terrains à bâtir réservés à l'accession à la propriété privée, de 24 logements locatifs sociaux et de locaux commerciaux.

Après délivrance du permis d'aménager le 13 septembre 2016, les travaux ont démarré pour s'achever le 25 février 2025. La commercialisation a été réalisée du 05 novembre 2018 au 19 octobre 2022.

Par ailleurs, l'acte de rétrocession des espaces communs de l'opération au profit de la commune a été signé les 09 et 12 mai 2025 conformément au traité de concession.

.../...

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité (DAACT) des Travaux ayant été purgée le 14 juin 2025 et les dernières factures et honoraires ayant été payés en août 2025, il est désormais possible de procéder à la clôture financière de l'opération. Pour ce faire, et conformément au traité de concession, un Compte Rendu d'Activité à la Collectivité Locale (CRACL) final a été adressé à la mairie début octobre et celui-ci a été présenté et approuvé lors du Conseil Municipal du 10 octobre 2025.

Programme

Description du programme

Type de logements	Nombre de logements	Superficie totale des terrains cessibles
Logements locatifs sociaux + locaux commerciaux (542 m ²)	8 individuels	1 768 m ²
	6 intermédiaires	856 m ²
	10 collectifs	719 m ²
Terrains à bâtir réservés à la propriété privée	11	3 888 m ²
TOTAL	35	7 231 m²

Avenant n° 4 et résultat financier de clôture

BILAN DES DEPENSES (en € HT)		BILAN DES RECETTES (en € HT)	
Foncier	165 121	Cession aux particuliers	275 000
Études	65 225	Cession pour logements locatifs sociaux	327 273
Travaux VRD	722 175	Activités / Commerces	59 793
Honoraires travaux	50 966	Subventions / Participations	608 946
Taxes	972	Total recettes	1 271 012
Frais financiers	-		
Honoraires VTH	76 215		
Autres frais	7 936		
Total dépenses	1 088 610	Résultat excédentaire	182 402

Le bilan de clôture fait apparaître un résultat d'exploitation positif de 182 402 €. Selon l'article 30 du traité de concession, celui-ci sera reversé à hauteur de 50% à la commune, soit un montant de 91 201 €.

Planning clôture administrative

Planning des différentes étapes

Étapes	Dates
Signature du traité de concession	19 mars 2014
Obtention du permis d'aménager	13 septembre 2016
Avenant n° 1 au traité de concession relatif à la livraison des équipements communs (partie Est du lotissement)	06 juillet 2020
Avenant n° 2 au traité de concession relatif à la prorogation de la convention d'aménagement	10 mars 2022
Avenant n° 3 au traité de concession relatif à la participation communale	04 avril 2022
Achèvement de la commercialisation	19 octobre 2022
Fin des travaux (2 ^{ème} phase)	25 février 2025
Rétrocession des espaces communs	09 et 12 mai 2025
DAACT purgée de tout recours et retrait	14 juin 2025
Délibération du Conseil Municipal approuvant le CRACL de clôture	10 octobre 2025

Comme le stipule l'article 8 du traité de concession, il est nécessaire de constater l'achèvement de la concession d'aménagement en élaborant un avenant.

La durée initiale du traité de concession était de 8 ans à compter de la date de signature, pour se terminer au plus tard le 19 mars 2022. Cependant, celui-ci a fait l'objet de plusieurs avenants, dont l'avenant n° 2 signé le 10 mars 2022, qui a prorogé sa validité jusqu'au 19 mars 2026.

L'ensemble des missions inscrites au traité de concession étant accomplies, il est proposé de procéder à la signature de l'avenant n° 4, actant la clôture de l'opération.

.../...

.../...

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'Administration à l'unanimité des présents ou représentés, prennent acte de la clôture financière de cette opération et autorisent la Directrice Générale par intérim, à :

- Constater le bilan de clôture de l'opération d'aménagement,
- Signer l'avenant n° 4 au traité de concession ;
- Verser à la commune 50% du résultat d'exploitation conformément à l'article 30 du traité de concession soit 91 201 €.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

**Extrait du Procès-Verbal
de la réunion du Bureau du
Conseil d'Administration**

Du 13 octobre 2025

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le lundi 13 octobre 2025 à 16H25 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : M. OSMOND, Mme DEVALLÉE, Conseillers Départementaux,
Mme DUPONT, M. PAUL, Administrateurs

Assistés de : Mme BOUMARAF, Directrice Générale par intérim
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Étaient absentes : Mme DRAPEAU qui avait donné pouvoir à Madame ARNAULT
Mme CHAIGNEAU

X

X

X

I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

2. OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION

A. Plans de financement et réalisations

a. SAINT-ANTOINE-DU ROCHER – « La Planche de Pierre » - Signature du contrat de réservation et modification du plan de financement

Madame la Présidente expose :

Présentation

Par délibération en date du 14 novembre 2022, les membres du Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT ont autorisé l'achat en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 18 logements locatifs sociaux individuels (13 PLUS et 5 PLAI) avec jardins et 18 places de parking, représentant une surface habitable totale estimée à 1258 m² environ sur la commune de SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER. Le programme était alors proposé par la SCCV EUROPEAN HOMES 245 (R.C.S 907 815 286 - PARIS) au prix de 2 040 € HT /m² SHAB.

La décision de financement a été obtenue le 30 novembre 2022.

Un contrat de réservation a été signé le 22 décembre 2022 et un avenant n° 1 autorisant sa prorogation jusqu'au 31 octobre 2024, a été signé le 30 avril 2023. Toutefois, la signature de l'acte d'acquisition n'est pas intervenue dans le délai imparti et aucun avenant n'a été signé avant l'échéance de l'avenant n° 1 du contrat de réservation.

.../...

Par courrier en date du 02 juin 2025, le promoteur a informé VAL TOURAINE HABITAT de son souhait de conclure un nouveau contrat de réservation et sollicite une augmentation du prix. Il justifie sa demande par une augmentation de son prix de revient du fait du recours engagé contre son permis de construire, aujourd'hui éteint. Le recours a eu pour effet de retarder la mise en œuvre de la construction dans une période de hausse de l'Indice des Coûts de Production dans la Construction.

Il convient d'actualiser le prix d'achat à 2170 € HT/m² SHAB et de reprendre le plan de financement prévisionnel qui en découle.

Objet de la délibération

Il convient de signer le nouveau contrat de réservation entre la SCCV EUROPEAN HOMES 245 et VAL TOURAINE HABITAT et d'autoriser la modification du plan de financement présenté dans la délibération du 11 juillet 2022.

Prix de revient et plan de financement prévisionnel

Prix de revient estimatif TTC – Logements

Postes	Coût estimé TTC		
	Locatif PLUS (T.V.A 10%)	Locatif PLAI (T.V.A 5.5%)	TOTAL (TTC)
Acquisition foncière	2 601 665 €	790 002 €	2 991 667 €
Honoraires	23 743 €	8 883 €	32 626 €
Aléas - Divers	36 023 €	12 926 €	48 949 €
Prix total	2 261 431 €	811 811 €	3 073 242 €

Plan de financement

Postes	Coût estimé TTC
	Total
Prêts CDC (Construction 40 ans – foncier 50 ans)	2 099 346 €
Subvention déléguée de l'Etat (CD37)	30 750 €
Subvention Région (CRST)	25 000 €
Subvention Action Logement Services	17 250 €
Fonds propres VTH	900 896 €
Total	3 073 242 €

Prévisionnel opérationnel

Étape clé du projet à venir	Date prévisionnelle (trimestre)
Livraison	2 ^{ème} trimestre 2027

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'Administration à l'unanimité des présents ou représentés, donnent leur accord sur la modification du financement à mobiliser auprès de la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS et autorisent la Directrice Générale par intérim, à :

- Signer l'acte d'achat en VEFA du programme auprès de la SCCV EUROPEAN HOMES 245, au prix maximal de 2 170 € HT/m² SHAB ;
- Contracter auprès de la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS les emprunts pour un montant global de 2 099 346 € ;
- Et plus généralement, à établir et signer toutes pièces, conventions, contrats nécessaires à la réalisation de l'opération, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

**Extrait du Procès-Verbal
de la réunion du Bureau du
Conseil d'Administration**

Du 13 octobre 2025

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le lundi 13 octobre 2025 à 16H25 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : M. OSMOND, Mme DEVALLÉE, Conseillers Départementaux,
Mme DUPONT, M. PAUL, Administrateurs

Assistés de : Mme BOUMARAF, Directrice Générale par intérim
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Étaient absentes : Mme DRAPEAU qui avait donné pouvoir à Madame ARNAULT
Mme CHAIGNEAU

X

X

I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

4. CESSIONS

a. BEAULIEU-LÈS-LOCHES « Rue Bourgeoise » - Constitution de servitude à la commune

Madame la Présidente expose :

Présentation de l'opération

La commune de BEAULIEU-LÈS-LOCHES a sollicité VAL TOURAINE HABITAT pour l'installation d'un aqua-drain sur la chaussée pour capter les eaux pluviales et les diriger vers le canal devant l'immeuble situé « rue Bourgeoise ». Une canalisation a été installée en souterrain et traverse la parcelle cadastrée section AC n° 487, propriété de VAL TOURAINE HABITAT, d'est en ouest dans toute sa longueur suivant l'axe du porche du bâtiment, sur la voirie d'accès aux garages.

Une autorisation d'accès et d'intervention sur domaine privé a été signée entre VAL TOURAINE HABITAT et la commune de BEAULIEU-LÈS-LOCHES, le 19 mai 2022.

Les travaux étant terminés, il convient de régulariser, par acte devant notaire, la constitution de servitude de passage.

Objet de la délibération

Il convient, comme mentionné sur l'autorisation d'accès et d'intervention sur domaine privé, de signer l'acte de constitution de servitude de passage, par VAL TOURAINE HABITAT au profit de la commune de BEAULIEU-LÈS-LOCHES qui supportera les frais de l'acte notarié.

La commune a délibéré dans ce sens le 12 septembre 2022.

.../...

	Réf. cadastre	Montant de l'indemnité
VAL TOURAIN HABITAT	AC n° 487	Sans indemnité
Commune de BEAULIEU-LÈS-LOCHES	Domaine public	

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'Administration à l'unanimité des présents ou représentés, approuvent la constitution de servitude aux conditions sus indiquées et autorisent la Directrice Générale par intérim, à signer l'acte notarié, dont les frais seront supportés par la commune de BEAULIEU-LÈS-LOCHES.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

**Extrait du Procès-Verbal
de la réunion du Bureau du
Conseil d'Administration**

Du 13 octobre 2025

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le lundi 13 octobre 2025 à 16H25 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : M. OSMOND, Mme DEVALLÉE, Conseillers Départementaux,
Mme DUPONT, M. PAUL, Administrateurs

Assistés de : Mme BOUMARAF, Directrice Générale par intérim
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Étaient absentes : Mme DRAPEAU qui avait donné pouvoir à Madame ARNAULT
Mme CHAIGNEAU

X

X

X

I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

5. CONVENTIONS

a. SAINT-AVERTIN « Château Fraisier 1 » - Convention de servitude de tréfonds

Présentation

Dans le cadre de l'extension du système de vidéosurveillance, la commune de SAINT-AVERTIN envisage le passage d'une tranchée technique d'une longueur d'environ 2 mètres à travers la parcelle cadastrée section BX n° 118, située au « 52 avenue Henri Adam », afin de raccorder un mât de vidéoprotection, installé par la commune sur le domaine public, à la gaine électrique de l'un des locaux à vélos de l'immeuble appartenant à VAL TOURAINE HABITAT, sur l'opération « Château Fraisier 1 ».

La commune sollicite VAL TOURAINE HABITAT pour bénéficier d'une servitude qui porte sur une bande de terrain d'environ 2 mètres linéaires, passant à travers la parcelle cadastrée section BX n° 118, appartenant à VAL TOURAINE HABITAT.

Objet de la délibération

La commune souhaite signer une convention de servitude de tréfonds.

Cette servitude est consentie à titre gracieux.

Les frais inhérents à cet acte seront supportés par la commune.

.../...

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'Administration à l'unanimité des présents ou représentés :

- Approuvent cette convention de servitude de tréfonds à conclure entre la commune de SAINT-AVERTIN et VAL TOURAINE HABITAT ;
- Autorisent la Directrice Générale par intérim, à signer ladite convention de servitude de tréfonds, l'acte authentique ainsi que tous les documents y afférents ;
- Et plus généralement, à établir et signer toutes pièces, conventions, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

**Extrait du Procès-Verbal
de la réunion du Bureau du
Conseil d'Administration**

Du 13 octobre 2025

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAIN HABITAT s'est réuni le lundi 13 octobre 2025 à 16H25 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAIN HABITAT.

Étaient présents : M. OSMOND, Mme DEVALLÉE, Conseillers Départementaux,
Mme DUPONT, M. PAUL, Administrateurs

Assistés de : Mme BOUMARAF, Directrice Générale par intérim
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Étaient absentes : Mme DRAPEAU qui avait donné pouvoir à Madame ARNAULT
Mme CHAIGNEAU

X

X

II. DIRECTION DU PATRIMOINE DURABLE

1. OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION

A. Mise en place des financements

a. Trésorerie et financements

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre de recherche de financements de nos programmes de gros travaux, une consultation de 4 établissements bancaires a été réalisée pour un montant total d'emprunts de 2 303 000 € pour six opérations de gros travaux et une opération pour un foyer.

Cette consultation est décomposée en 2 lots, un premier d'un montant de 103 000 € remboursés sur 15 ans, et un deuxième d'un montant de 2 200 000 € remboursés sur 20 ans.

Lot	Opérations	Commune	Coût de l'opération	Montant du prêt	Durée
Lot 1	"ADM'R Les Maisonnées" proj et d'extension des bureaux	AZAY LE RIDEAU	253 000	103 000	15 ans

Cette opération a fait l'objet d'une délibération par le Bureau du Conseil d'Administration du 11/03/2024.

.../...

Lot	Opérations	Commune	Coût de l'opération	Montant du prêt	Durée
Lot 2	"Zup 1-3" étanchéité des toitures terrasses	JOUÉ LES TOURS	543 000	520 000	20 ans
	"Zup 1-2" étanchéité des toitures terrasses	JOUÉ LES TOURS	771 000	730 000	20 ans
	"5 rue des Déportés" ravalement de façades	CHOUZE SUR LOIRE	74 500	60 000	20 ans
	"Le Coudray" remplacement des menuiseries extérieures	LEMERÉ	77 700	70 000	20 ans
	"Foyer soleil la Varenne" ITE	GENILLE	412 500	390 000	20 ans
	"Grands Champs 3" étanchéité et isolation toiture terrasses	SAINT AVERTIN	450 000	430 000	20 ans
			2 328 700	2 200 000	20 ans

Cette opération a fait l'objet d'une délibération par le Bureau du Conseil d'Administration du 9/12/2024.

Pour ces opérations, il s'agit de fixer les conditions financières des emprunts prévues aux différents plans de financement.

Les offres de prêts retenues, suite à la consultation, sont :

Lot 1 : Emprunt sur 15 ans

<u>Attributaire</u>	: LA BANQUE POSTALE
<u>Montant</u>	: 103 000€
<u>Nature du taux</u>	: fixe
<u>Conditions financières</u>	: 3.88%
<u>Échéances</u>	: Trimestrielles
<u>Type d'amortissement</u>	: Echéances constantes, amortissements progressifs
<u>Garantie</u>	: sans
<u>Indemnité de remboursement anticipé</u>	: indemnité actuarielle
<u>Frais de dossier</u>	: 300€

Lot 2 : Emprunt sur 20 ans

<u>Attributaire du lot</u>	: CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE
<u>Montant</u>	: 2 200 000€
<u>Nature du taux</u>	: variable
<u>Conditions financières</u>	: Livret A + marge 0.70%
<u>Échéances</u>	: Trimestrielles
<u>Type d'amortissement</u>	: Echéances constantes, amortissements progressifs
<u>Garantie</u>	: 80 % conseil départemental
<u>Indemnité de remboursement anticipé</u>	: 3% du capital remboursé
<u>Frais de dossier</u>	: 0.10% du montant emprunté

.../...

.../...

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'Administration à l'unanimité des présents ou représentés, approuvent les offres de prêts faites et autorisent la Directrice Générale par intérim, à :

- Contracter un prêt d'un montant de 103 000 € pour une durée de 15 ans, conformément aux conditions financières indiquées et au taux fixe de 3.88% auprès de LA BANQUE POSTALE.
- Contracter un prêt d'un montant de 2 200 000 € pour une durée de 20 ans, conformément aux conditions financières indiquées et au taux du livret A + 70 points de base auprès de CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT